
Programme pour l'Enquête internationale sur l'enseignement et
l'apprentissage (TALIS) – Cycle 2024

**Liste des Partenaires de l'OCDE remplissant les conditions
pour participer à TALIS 2024 et des partenariats proposés
au sein du Comité directeur de TALIS**

Références:

- 24.07.2020
- 13.11.2020
- 10.12.2020

Liste des Partenaires de l'OCDE remplissant les conditions pour participer à TALIS 2024 et des partenariats proposés au sein du Comité directeur de TALIS

Programme de l'OCDE	Programme pour l'Enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage (TALIS) TALIS est un programme de partie II visant à pallier les insuffisances en matière de données internationales et nationales clés sur les enseignants, leur développement professionnel, l'enseignement, l'environnement d'apprentissage et l'impact que les enseignants peuvent avoir sur leurs élèves. De façon générale, TALIS vise à fournir des données et des analyses comparatives pour contribuer à améliorer la pratique de l'enseignement, dans le but de favoriser l'apprentissage des élèves. La dernière Résolution du Conseil portant renouvellement et révision de TALIS a été adoptée par le Conseil le 16 novembre 2020. De plus amples informations sont disponibles ici.
Organe de l'OCDE supervisant le Programme	Comité directeur de TALIS (CD TALIS)
Organes subsidiaires auxquels s'applique cette liste	N/A
Cycle auquel s'applique cette liste	TALIS 2024 (1 janvier 2021 – 31 décembre 2026)
Stratégie de relations mondiales décrivant les modalités d'engagement	Approuvée le: 24 juillet 2020
Critères de participation à TALIS	Il existe deux types de critères pour établir la liste des pays participant à TALIS : 1) L'intérêt mutuel pour le Programme et pour le Partenaire. 2) Les capacités techniques, organisationnelles et financières à entreprendre l'enquête.
Possibles statuts au sein du CD TALIS	1) Membres du CD TALIS La décision d'inviter un Partenaire au sein de TALIS avec le statut de membre du CD TALIS est prise par le Conseil sur recommandation du CD TALIS. L'invitation est valable pour une période indéterminée. Un Partenaire, invité en tant que membre du CD TALIS, participe au même titre que les pays Membres de l'OCDE. Au sein du CD TALIS, les membres prennent part aux décisions relatives aux modules auxquels ils participent. 2) Observateurs auprès du CD TALIS La décision d'inviter un Partenaire à rejoindre TALIS en qualité d'observateur auprès du CD TALIS est prise par le CD TALIS. Les observateurs participent activement au travail du CD TALIS, mais ne participent pas à la prise de décision.

Contributions financières**1) Membres du CD TALIS**

Le barème des contributions pour TALIS, appliqué aux membres du CD TALIS ou à leurs entités infranationales le cas échéant, se décompose comme suit :

- **Une contribution plancher** déterminée par le Comité directeur de TALIS ; et
- **Le reliquat du budget** à affecter sur la base des principes et des règles de l'OCDE pour l'établissement des barèmes des contributions des membres autres que pour la Partie I du budget de l'Organisation, en s'appuyant sur les données du revenu national et les taux de change utilisés dans le calcul des barèmes pour l'année précédente.

Dans le cas des entités infranationales :

- Le facteur d'ajustement en fonction des données du revenu national et de la population pour déterminer leur part dans le barème des contributions indépendamment de la contribution plancher est le revenu imposable de leur pays multiplié par le pourcentage moyen du produit intérieur brut national représenté par les entités infranationales sur la période de trois ans considérée. La source de données utilisée est l'office statistique national compétent ;
- Lorsque plusieurs entités infranationales d'un pays donné participent conjointement à TALIS, elles ne s'acquittent de la contribution plancher qu'une seule fois. Quand elles y participent indépendamment les unes des autres, elles versent chacune leur propre contribution plancher.

2) Les observateurs auprès du CD TALIS s'acquittent d'une somme égale à **la contribution plancher**.

MEMBRES DU CD TALIS ¹		
Membre du CD TALIS	Date d'approbation	Date d'acceptation
Afrique du Sud	10.12.2020	19.05.2021
Arabie saoudite*	10.12.2020	25.04.2016
Brésil	10.12.2020	07.12.2021
Bulgarie*	10.12.2020	15.04.2016
Croatie	10.12.2020	04.03.2021
Émirats arabes unis	10.12.2020	14.09.2021
Inde	10.12.2020	Éligible
Indonésie	10.12.2020	Éligible
Malaisie	10.12.2020	Éligible
Malte	10.12.2020	12.07.2021
Roumanie*	10.12.2020	13.04.2016
Russie ²	10.12.2020	24.03.2021
Singapour*	10.12.2020	08.04.2016

¹ Dans le cas où le pays participant à TALIS n'est pas en mesure de devenir membre du CD TALIS, il peut être invité à participer au CD TALIS en qualité d'observateur.

* Ces Partenaires ont été invités par le Conseil le 23 novembre 2015 à participer à TALIS 2018 avec un statut d'Associé au sein du CD TALIS. Suite à l'approbation du Conseil de la liste des membres éligibles du CD TALIS le 10 décembre 2020, ils continueront de participer à TALIS 2024 en qualité de membres du CD TALIS.

² Le 8 mars 2022, le Conseil a décidé de suspendre avec effet immédiat la participation de la Fédération de Russie.

OBSERVATEURS AUPRÈS DU CD TALIS		
Observateur auprès du CD TALIS	Date d'approbation	Date d'acceptation
Albanie	24.07.2020	29.05.2023
Azerbaïdjan	24.07.2020	20.08.2021
Bahreïn	24.07.2020	09.06.2021
Bélarus ³	24.07.2020	Éligible
Bhoutan	24.07.2020	Éligible
Bolivie	24.07.2020	Éligible
Bosnie-Herzégovine	24.07.2020	Éligible
Cambodge	24.07.2020	Éligible
Cuba	24.07.2020	Éligible
Égypte	24.07.2020	Éligible
El Salvador	24.07.2020	Éligible
Équateur	24.07.2020	Éligible
Guatemala	24.07.2020	Éligible
Honduras	24.07.2020	Éligible
Hong Kong (Chine)	24.07.2020	Éligible
Jamaïque	24.07.2020	Éligible
Jordanie	24.07.2020	Éligible
Kazakhstan	24.07.2020	30.06.2021

³ Le 8 mars 2022, le Conseil a décidé de suspendre avec effet immédiat la participation du Bélarus.

Kosovo**	24.07.2020	17.05.2023
Liban	24.07.2020	Éligible
Macao (Chine)	24.07.2020	Éligible
Macédoine du Nord	24.07.2020	17.05.2023
Maroc	24.07.2020	13.07.2021
Moldova	24.07.2020	Éligible
Mongolie	24.07.2020	Éligible
Monténégro	24.07.2020	13.03.2024
Nicaragua	24.07.2020	Éligible
Oman	24.07.2020	Éligible
Ouzbékistan	24.07.2020	24.06.2021
Panama	24.07.2020	Éligible
Paraguay	24.07.2020	Éligible
Pérou	24.07.2020	Éligible
Philippines	24.07.2020	Éligible
Qatar	24.07.2020	Éligible
République démocratique populaire lao	24.07.2020	Éligible
République dominicaine	24.07.2020	Éligible
Sénégal	24.07.2020	Éligible
Serbie	24.07.2020	Éligible

** Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Shanghai (Chine) ⁴	10.12.2020	03.12.2021
Thaïlande	24.07.2020	Éligible
Ukraine	24.07.2020	Éligible
Uruguay	24.07.2020	Éligible
Viet Nam	24.07.2020	19.10.2021
Zambie	24.07.2020	Éligible

⁴ La Chine (République populaire de) a été invitée par le Conseil à devenir membre du CD TALIS et demeure éligible pour une participation à ce niveau. Jusqu'à ce qu'elle accepte d'en devenir membre, sa décision de faire participer Shanghai (Chine) en tant qu'observatrice auprès du CD TALIS restera valide pour la durée du cycle TALIS 2024.

VUE D'ENSEMBLE POUR INFORMATION: INVITATIONS AUX PARTENAIRES CLÉS EN TANT QUE MEMBRES DU CD TALIS OU OBSERVATEURS AUPRÈS DU CD TALIS		
Partenaire clé	Statut	Organes auxquels le statut s'applique
Afrique du Sud	Membre du CD TALIS	CD TALIS
Brésil	Membre éligible du CD TALIS	CD TALIS
Chine (République populaire de)	Membre éligible du CD TALIS ⁵	CD TALIS
Inde	Membre éligible du CD TALIS	CD TALIS
Indonésie	Membre éligible du CD TALIS	CD TALIS

⁵ La Chine (République populaire de) a été invitée par le Conseil à devenir membre du CD TALIS et demeure éligible pour une participation à ce niveau. Jusqu'à ce qu'elle accepte d'en devenir membre, sa décision de faire participer Shanghai (Chine) en tant qu'observatrice auprès du CD TALIS restera valide pour la durée du cycle TALIS 2024.